

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)	Pouvoir à Frédéric Henriot
Augustin Bousbain	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Philippe Escande
Eric Lucas	Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-11 – FINANCES – AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ARS ET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION ET DE RENOVATION D'UN CABINET MEDICAL SITUE 15 RUE DE PARIS A ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2121-29, L2122-18, L2122-21,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2023-10 en date du 13 mars 2023 approuvant l'acquisition du cabinet médical situé 15 rue de Paris à Orsay,

Considérant la désertification médicale partout en France et nous concernant, en Essonne,

Considérant que l'acquisition et la rénovation du cabinet médical situé 15 rue de Paris à Orsay permettra à la ville de conserver l'offre de soins sur Orsay en préservant l'activité des locaux,

Considérant que le conseil municipal adopte le projet d'acquisition et de rénovation du cabinet médical situé 15 rue de Paris à Orsay pour un montant estimatif de 921 575 € HT.

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 09 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Ile-de-France pour le projet d'acquisition et de rénovation d'un cabinet médical situé 15 rue de Paris à Orsay.

Le coût estimatif du projet s'établit à 921 575 € HT.

La participation de l'Agence Régionale de santé s'établit jusqu'à 40% du coût total hors taxes de l'opération (acquisition des locaux + frais de notaire + honoraires architecte + coût de l'emprunt), dans la limite d'un montant de subvention de 250 000 €.

Les participations du Conseil Régional d'Ile-de-France s'établissent :

- Jusqu'à 30% du coût total hors taxes de l'opération (acquisition des locaux + frais de notaire + honoraires architecte + coût de l'emprunt), dans la limite d'un montant de subvention 250 000€ ;
- Les équipements (l'acquisition d'équipement matériel, mobilier et informatique) jusqu'à 50% de la dépense subventionnable, dans la limite de 100 000 €.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires et à signer les actes afférant à ces demandes de subventions.
- **Impute** les recettes correspondantes au Budget Communal.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 MARS 2023

17 MARS 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

